DÉPARTEMENT LOZÈRE

MAIRIE DE MARCHASTEL

## ARRONDISSEMENT Mende

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**CANTON Nasbinals** 

du 29/11/2010

## Nombre

9 de conseillers en exercice de présents 6 de votants

L'an deux mille dix et le vingt neuf novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de MARCHASTEL, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric MALHERBE.

## **Objet**

Modification des statuts de la communauté de communes de l'Aubrac Lozérien

Étaient présents : Mr. Roger BRUN, .Bernard CRUEIZE, Eric MALHERBE,

Mlle Denise ROUEL, Mr Jacques THIOT, Mr Urbain VIGIER

Absents: Mme Sylvie CRUEIZE, Mr Guy ENSUQUE, Mr Robert

RAYNAL,

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Bernard CRUEIZE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la délibération du Conseil communautaire du 13 septembre 2010 relative à la modification des statuts de la communauté des communes de l'Aubrac Lozérien, à savoir :

Création d'une nouvelle compétence optionnelle :

Nota- Le Maire certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 23/11/2010

Création, entretien et gestion d'équipements dans les domaines sportifs, socioculturel et culturel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable pour l'adhésion de la commune de Nasbinals à la compétence « création, entretien et gestion d'équipements dans les domaines sportifs, socioculturel et culturel ».

Pour extrait conforme au registre Fait à Marchastel le 29/11/2010 Le Maire,

ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits. Au registre sont les signatures des membres présents

Acte rendu exécutoire, après dépôt ou transmission en Préfecture le 29/11/2010 et publication ou notification le 29/11/2010